

REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

REUNION DU 14 NOVEMBRE 2016

Date de la convocation: 07/11/2016

Date de l'annonce publique: 07/11/2016

Présents	Gilles Roth, bourgmestre et président Roger Negri et Luc Feller, échevins Jean Beissel, Edmée Besch-Glangé, Jean Bissen, Ed Buchette, Jean-Marie Kerschenmeyer, Romain Rosenfeld, Marcel Schmit, Roland Trausch et Jemp Weydert, conseillers Guy Glesener, secrétaire communal
Absent(s)	Nancy Brosius, conseillère – excusée
Vote public	Gilles Roth

Ordre du jour

1. Présentation des mesures d'apaisement de la circulation à prendre dans la rue Dangé-St-Romain à Mamer.
2. Loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain :
 - a) lotissement d'un terrain sis à Mamer, 22 rue Op Bierg en deux lots (article 29 de la loi) ;
 - b) lotissement d'un terrain sis à Holzem, 60-62 route de Mamer en trois lots (article 29 de la loi).
3. Approbation de la convention de coopération relative à l'établissement et la gestion du cimetière forestier régional situé sur le territoire de la commune de Kehlen.
4. Approbation des projet et devis au montant de 45.000,00 € T.T.C. pour l'aménagement d'une rampe au Stade François Trausch à Mamer.
5. Approbation des projet et devis au montant de 40.000,00 € T.T.C. pour la remise en état de la façade du Centre Culturel à Capellen.
6. Travaux extraordinaires de remise en état de la voirie rurale en 2016 :
 - a) approbation du projet n° 3001007 au montant de 70.000,00 € T.T.C. pour le remplacement d'un ponceau au lieu-dit « Lamicht » à Holzem ;
 - b) approbation du projet n° 200802 au montant de 30.000,00 € T.T.C. pour le rechargement de deux chemins ruraux aux lieux-dits « Muereslach » et « Rälbësch » à Mamer.
7. Finances communales :
 - a) approbation de titres de recette ;
 - b) approbation d'un crédit supplémentaire de 300.000,00 € sous l'article 4/624/221313/16003 «Réfection des trottoirs dans la rue de la Gare, la rue du Kiem et dans la Cité Kurt à Capellen » du budget de 2016.
8. Approbation du budget rectifié 2016 et du budget initial 2017 de l'Office Social Commun à Mamer.
9. Classes de neige à 2017 à Saint Nicolas La Chapelle (F) :
 - a) fixation de la participation des parents à 350,00 € ;
 - b) fixation de l'indemnité du personnel enseignant à 18,00 € par journée de séjour.
10. Allocation de subsides exceptionnels :
 - a) 100,00 € à l'a.s.b.l. luxroots.com à titre de contribution communale pour le renouvellement d'applications informatiques ;
 - b) 600,00 € à la Fédération Régionale des Corps des Sapeurs-Pompiers Centre à titre de contribution communale aux frais de formation ;
 - c) 6.880,00 € au Syndicat d'Initiative et de Tourisme pour l'organisation du Marché de Noël ;
 - d) 8.177,50 € au Syndicat d'Initiative et de Tourisme pour l'organisation de la réception de Saint Nicolas ;
 - e) 275.000,00 € à l'a.s.b.l. Centre Culturel Mamer pour assurer la gestion et l'exploitation culturelle du Centre Culturel Kinneksbond et 2017.
11. Choix d'un projet national et d'un projet international de coopération et d'aide au développement à subsidier en 2017 par la commune de Mamer .
12. Fixation des nuits blanches d'office pour 2017.
13. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux.

Point de l'ordre du jour 1	Présentation des mesures d'apaisement de la circulation à prendre dans la rue Dangé-St-Romain à Mamer
---------------------------------------	--

Le conseil communal,

entend M. Jean-Luc Weidert de Schroeder & Associés, ingénieurs-conseils, présenter les mesures d'apaisement de la circulation à prendre dans la rue Dangé-St-Romain à Mamer

puis unanimement prend la décision de principe de la mise en œuvre des mesures proposées y compris les surélévations dans la voirie.

Point de l'ordre du jour 2-a	Loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain -lotissement d'un terrain sis à Mamer, 22 rue Op Bierg en deux lots (article 29 de la loi)
---	---

Le conseil communal, unanimement

approuve la demande de lotissement présentée le 21/09/2016 par Geocad Géomètres officiels s.à r.l., L-1912 Luxembourg, 98 rue du Grünwald, en obtention de l'autorisation de lotir le terrain sis à L-8217 Mamer, 22 rue op Bierg (section B de Mamer-Sud – numéro cadastral 1326/7555) en deux lots en vue de leur affectation à la construction, ainsi que le plan de lotissement Réf. Géocad 11325-05, échelle 1/250, dessiné par Geocad s.à r.l., L-1912 Luxembourg, 98 rue du Grünwald, faisant partie de la demande susmentionnée.

Point de l'ordre du jour 2-b	Loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain - lotissement d'un terrain sis à Holzem, 60-62 route de Mamer en trois lots (article 29 de la loi)
---	---

Le conseil communal, unanimement

approuve la demande de lotissement présentée le 01/09/2016 par Dickes Luc s.à r.l., L-3928 Mondercange, 2 An Arzemt, en obtention de l'autorisation de lotir le terrain sis à L-8277 Holzem, 60+62 route de Mamer (section C de Holzem – numéro cadastral 858/4796) en trois lots en vue de leur affectation à la construction, ainsi que les plans de lotissement n°mesurage 1979 n°affaire 171423, échelle 1/500, dessiné par l'ACT, L-1420 Luxembourg, 54 avenue Gaston Diderich et Réf. avant-projet sommaire du 06/10/2016 dessiné par Dickes Luc s.à r.l., L-3928 Mondercange, 2 An Arzemt, faisant partie de la demande susmentionnée.

Point de l'ordre du jour 3	Approbation de la convention de coopération relative à l'établissement et la gestion du cimetière forestier régional situé sur le territoire de la commune de Kehlen
---------------------------------------	---

Le conseil communal, unanimement

approuve la convention de coopération relative à l'établissement et la gestion du cimetière forestier régional situé sur le territoire de Kehlen au lieu-dit « Sengsberich» telle qu'elle vient d'être signée le 15/06/2016 par les collègues échevinaux des communes de Kehlen, Hobscheid, Koerich, Kopstal, Mamer, Septfontaines et Steinfort.

Point de l'ordre du jour 4	Approbation des projet et devis au montant de 45.000,00 € T.T.C. pour l'aménagement d'une rampe au Stade François Trausch à Mamer
---------------------------------------	--

Le conseil communal, unanimement

approuve les projet et devis au montant de 45.000 € T.T.C. pour l'aménagement d'une rampe au Stade François Trausch à Mamer.

Point de l'ordre du jour 5	Approbation des projet et devis au montant de 40.000,00 € T.T.C. pour la remise en état de la façade du Centre Culturel à Capellen
---------------------------------------	---

Le conseil communal, unanimement

approuve les projet et devis au montant de 40.000,00 € T.T.C. pour la remise en état de la façade du Centre Culturel à Capellen.

Point de l'ordre du jour 6-a	Travaux extraordinaires de remise en état de la voirie rurale en 2016 - approbation du projet n° 3001007 au montant de 70.000,00 € T.T.C. pour le remplacement d'un ponceau au lieu-dit « Lamicht » à Holzem
---	---

Le conseil communal, unanimement:

approuve le devis du projet n° 3001007 au montant de 70.000,00 € T.T.C. ;

Point de l'ordre du jour 6-b	Travaux extraordinaires de remise en état de la voirie rurale en 2016 - approbation du projet n° 200802 au montant de 30.000,00 € T.T.C. pour le rechargement de deux chemins ruraux aux lieux-dits « Muereslach » et « Rälbësch » à Mamer
---	---

Le conseil communal, unanimement:

approuve le devis du projet n° 200802 au montant de 30.000,00 € T.T.C. ;

Point de l'ordre du jour 7-a	Finances communales - approbation de titres de recette
---	---

Le conseil communal,

unanimement approuve des titres de recette au montant total de 4.635.363,96 €.

Point de l'ordre du jour 7-b	Finances communales - approbation d'un crédit supplémentaire de 300.000,00 € sous l'article 4/624/221313/16003 «Réfection des trottoirs dans la rue de la Gare, la rue du Kiem et dans la Cité Kurt à Capellen » du budget de 2016
---	---

Le conseil communal, unanimement :

- approuve un crédit supplémentaire de 300.000,00 € sous l'article 4/624/221313/16003 « Réfection des trottoirs dans la rue de la Gare, rue du Kiem et dans la Cité Kurt à Capellen » du budget de 2016;
- constate que ce crédit est disponible étant donné que le crédit se rapportant à l'article 4/910/221311/08011 Construction du Campus Scolaire à Capellen a été surestimé lors de l'établissement du budget et qu'il en résulte une dépense en moins de 300.000,00 €.

Point de l'ordre du jour 8	Approbation du budget rectifié 2016 et du budget initial 2017 de l'Office Social Commun à Mamer.
---------------------------------------	---

Le conseil communal,

(1)

à l'unanimité approuve le budget rectifié de l'exercice 2016 de l'Office Social Commun à Mamer ;

(2)

à l'unanimité approuve le budget initial de l'exercice 2017 de l'Office Social Commun à Mamer.

Point de l'ordre du jour 9-a	Classes de neige à 2017 à Saint Nicolas La Chapelle (F) - fixation de la participation des parents à 350,00 €
---	--

Le conseil communal, unanimement

décide de fixer la participation des parents aux classes de neige à Saint Nicolas La Chapelle (F) en l'an 2017 à 350,00 € par enfant.

Point de l'ordre du jour 9-b	Classes de neige à 2017 à Saint Nicolas La Chapelle (F) - fixation de l'indemnité du personnel enseignant à 18,00 € par journée de séjour
---	--

Le conseil communal, unanimement

décide de fixer l'indemnité pour chaque membre du personnel enseignant accompagnant à 18,00 € par journée de séjour.

Point de l'ordre du jour 10-a	Allocation de subsides exceptionnels - 100,00 € à l'a.s.b.l. luxroots.com à titre de contribution communale pour le renouvellement d'applications informatiques
--	--

Le conseil communal, unanimement

décide d'allouer à l'a.s.b.l. luxroots.com un subside exceptionnel de 100,00 € à titre de contribution communale pour le renouvellement d'applications informatiques.

Point de l'ordre du jour 10-b	Allocation de subsides exceptionnels - 600,00 € à la Fédération Régionale des Corps des Sapeurs-Pompiers Centre à titre de contribution communale aux frais de formation
--	---

Le conseil communal, unanimement

décide d'allouer à la Fédération Régionale des Corps de Sapeurs-Pompiers Centre un subside exceptionnel de 600,00 € pour l'acquisition de matériel pour l'organisation de séances de formation.

Point de l'ordre du jour 10-c	Allocation de subsides exceptionnels - 6.880,00 € au Syndicat d'Initiative et de Tourisme pour l'organisation du Marché de Noël
--	--

Le conseil communal, unanimement

décide d'allouer un subside de 6.880,00 € au Syndicat d'Initiative et de Tourisme de la commune de Mamer pour l'organisation du Marché de Noël 2016.

Point de l'ordre du jour 10-d	Allocation de subsides exceptionnels - 8.177,50 € au Syndicat d'Initiative et de Tourisme pour l'organisation de la réception de Saint Nicolas
--	---

Le conseil communal, unanimement

décide d'allouer un subside de 8.177,50 € au Syndicat d'Initiative et de Tourisme de la commune de Mamer pour l'organisation de la réception pour Saint Nicolas 2016.

Point de l'ordre du jour 10-e	Allocation de subsides exceptionnels - 275.000,00 € à l'a.s.b.l. Centre Culturel Mamer pour assurer la gestion et l'exploitation culturelle du Centre Culturel Kinneksbond et 2017
--	---

Le conseil communal, unanimement

alloue à l'a.s.b.l. Centre Culturel Mamer un subside de 275.000,00 € pour assurer la gestion et l'exploitation culturelle du Centre Culturel Kinneksbond en 2017.

Point de l'ordre du jour 11	Choix d'un projet national et d'un projet international de coopération et d'aide au développement à subsidier en 2017 par la commune de Mamer
--	--

Le conseil communal, unanimement décide

1. en 2017 les projets suivants sont soutenus par la commune de Mamer, à savoir :
 - sur le plan national Mathëllef a.s.b.l. avec son projet « Mutferter Haff » (atelier thérapeutique et protégé) ;
 - sur le plan international l'ONG Padem avec ses projets « Accès à l'eau potable et assainissement des établissements scolaires et des structures de santé des Communautés Rurales de Paoskoto et Taïba Niassène au Sénégal » et « Amélioration des conditions sanitaires de vie des habitants de deux plantations de thé au Sri Lanka » ;
2. les projets sub 1. bénéficient d'une contribution financière de la commune chaque fois qu'une association ou un groupement local prennent l'initiative de leur verser le bénéfice ou partie du bénéfice d'une manifestation;
3. un montant arrondi de 20.000,00 € est réservée pour soutenir ces initiatives en 2017;
4. la contribution financière de la commune se fait dans les limites suivantes :

Montant versé par l'association ou le groupement local	Contribution de la commune
de 0 à 250,00 €	dédoublé du montant versé
de 251,00 € à 500,00 €	250,00 €
de 501,00 € à 1.000,00 €	500,00 €
de 1.001,00 € à 2.000,00 €	750,00 €
à partir de 2.001,00€	1.000,00 €

A partir de la tranche de 501,00 € à 1.000,00 € et des tranches suivantes, le montant recueilli par l'association ou le groupement local ne peut être inférieur au seuil inférieur de la tranche concernée majoré de la différence du montant du subside entre deux tranches.

Point de l'ordre du jour 12	Fixation des nuits blanches d'office pour 2017
--	---

Le conseil communal, unanimement

arrête que pour l'an 2017 les heures d'ouverture des débits de boissons alcooliques sont prorogées jusqu'à trois heures du matin aux dates suivantes :

- a) localité de Mamer :

- samedi, le 21/10/2017 et dimanche, le 22/10/2017 (grande kermesse) ;
- b) localité de Capellen :
samedi, le 30/09/2017 et dimanche, le 01/10/2017 (grande kermesse) ;
- c) localité de Holzem :
samedi, le 03/06/2017 et dimanche, le 04/06/2017 (grande kermesse) ;
- d) pour toute la commune :
samedi, le 25/02/2017, dimanche, le 26/02/2017 et lundi, le 27/02/2017 (carnaval) ;
samedi, le 25/03/2017 et dimanche, le 26/03/2017 (mi-carême);
dimanche, le 16/04/2017 (Pâques);
dimanche, le 30/04/2017 et dimanche, lundi le 01/05/2017 (fête du travail) ;
dimanche, le 04/06/2017 (Pentecôte) ;
jeudi, le 22/06/2017 (veille de la Fête Nationale) ;
vendredi, le 23/06/2017 (Fête Nationale) ;
dimanche, le 24/12/2017 (réveillon de Noël) et lundi, le 25/12/2017 (Noël) ;
dimanche, le 31/12/2017 (Sylvestre) et lundi, le 01/01/2018 (Jour du Nouvel An).

Point de l'ordre du jour 13-a	Règlement de circulation temporaire d'une validité supérieure à 72 heures dans la route de Dippach à Mamer
--	---

Le conseil communal, unanimement arrête :

à partir du mardi, le 15/11/2016 à 8.00 heures jusqu'au vendredi, le 30/12/2016 à 17.00 heures la prescription suivante est applicable dans la route de Dippach à Mamer :

- le stationnement est interdit, excepté personnes handicapées, sur un emplacement de la bande de stationnement du côté impair, à la hauteur de la maison n° 4 route de Dippach à Mamer. Cette prescription est indiquée par le signal C,18 « Stationnement interdit » avec un sous-panneau « excepté personnes handicapées ».

Point de l'ordre du jour 13-b	Règlement de circulation temporaire d'une validité supérieure à 72 heures dans la rue de l'Eglise à Holzem
--	---

Le conseil communal, unanimement arrête :

à partir du mardi, le 15/11/2016 à 8.00 heures jusqu'au vendredi, le 30/12/2016 à 17.00 heures la prescription suivante est applicable dans la rue de l'Eglise à Holzem :

- le stationnement est interdit sur une longueur de 50 mètres du côté impair de la rue de l'Eglise à la hauteur des maisons n° 3 et n° 5. Cette prescription est indiquée par le signal C,18 « Stationnement interdit ».

Point de l'ordre du jour 14	Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux
--	--

Le conseil communal,

entend les communications d'usage de Monsieur le bourgmestre ainsi que les questions émanant des conseillers communaux.